



Mr. Patrice TIZON
DRH Air France
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy le 02 août 2023,

Objet : PNC AF sous contrat à durée déterminée

Monsieur Le Directeur,

La réussite de l'exploitation et l'augmentation significative des capacités pour faire face à une demande soutenue sont rendues possibles grâce aux nombreux renforts d'effectifs PNC depuis le printemps.

Les centaines de CDD PNC expérimentés (Ex alternants, ex PNC ZI et XL, ...) dont la plupart ont réussi leur recrutement il y a plus de 3 ans, démontrent chaque jour leur motivation.

La Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale, dans une Entreprise de la taille d'Air France, ne peuvent pas être insensibles aux enjeux d'emplois pérennes et à la situation précaire de ces PNC.

De plus, les besoins PNC sont réels et se confirment, les livraisons de nombreux avions sont attendues et confirmées dans les prochains mois.

Le SNPNC demande donc à la direction d'organiser une réunion en visioconférence destinée à tous nos collègues actuellement en contrat à durée déterminée au plus tard début septembre. Cette réunion doit permettre de répondre à leurs questions légitimes sur leur avenir à Air France et leur donner des prévisions sur les volumes d'embauches prévus à la suite de leur contrat.

Nous ne doutons pas que vous donnerez suite à cette demande et que vous ne considérerez pas ces PNC comme une simple "main d'œuvre" saisonnière que l'on informerai de la fin de leur contrat par de laconiques courriers.

Cela donnerait une image désastreuse de la gestion des Ressources Humaines du Groupe et pourrait démotiver ces futurs PNC AF.

Par conséquent, l'entreprise se doit de communiquer avec eux et de leur envoyer un message positif et enthousiaste sur leur avenir au sein de la compagnie.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Jean-Michel COURTOIS
Secrétaire de Section SNPNC-FO AF

Copie : Catherine Villar/ Laurent Chambrey